

NOS SERVICES EN LIGNE POUR UNE BANQUE TOUJOURS PROCHE DE VOUS



Sur Internet

www.banque-laydernier.fr



Sur smartphone et tablette

Internet mobile : m.banque-laydernier.fr

Application à télécharger gratuitement



Sur l'App Store*



Sur Google Play**



Sur Windows Store***

* App Store est un service d'Apple Inc. ** Google Play est un service de Google Inc.

*** Windows Store est un service Microsoft.



Par téléphone

Étoile Direct et Étoile Direct Bourse :

3450

Service gratuit
+ prix appel

Pour vous abonner à ces différents services

Appelez le :

0 810 36 36 36

Service 0,06 € / min
+ prix appel

Banque Laydernier - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 24 788 832 - SIREN 325 520 385 - RCS Annecy - N° TVA FR87 325 520 385 - Siège Social : 10, avenue du Rhône - 74997 Annecy Cedex 09 - Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 972 - DCA - Réf. 6981D - Janvier 2019 - Création : Agence kiss

PARTICULIERS

CONDITIONS ET TARIFS



EN VIGUEUR

AU 1^{ER} JANVIER 2019



Tous les papiers
se recyclent.

Banque Laydernier



Banque Laydernier



ÉDITO

Vous trouverez, ci-joint, les tarifs des produits et services réservés à nos clients « Particuliers ». Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ces tarifs sont disponibles dans nos agences. Vous pouvez également les consulter sur notre site Internet : www.banque-laydernier.fr.

Les tarifs indiqués dans ce document ne sont pas exhaustifs. Avant d'initier une opération dont le tarif n'est pas précisé dans les pages qui suivent, il vous appartient de vous renseigner auprès de votre Conseiller.

Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment sous réserve d'une information préalable à leur application.

Seuls les tarifs indiqués en TTC sont soumis à la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

Extrait standard des tarifs*

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES			En Euro
	Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Banque en ligne - Internet	2,00 TTC/mois, soit pour information 24,00 TTC/an	Hors du coût fournisseur d'accès Internet
	Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Étoile Infos)	3,00 TTC/mois permettant de recevoir 6 alertes par mois, soit pour information 36,00 TTC/an	6,00/trimestre soit pour information 24,00/an
	Tenue de compte		
	Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Carte CB/Visa Classic	52,00/an	
	Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Carte CB/Visa Classic	50,00/an	
	Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : Carte CB/Visa Electron	40,00/an	
	Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,00 par retrait à partir du 4 ^e retrait par mois	
	Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Sécurité Bleue)	36,00/an	
	Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	7,00 par virement	
	- en agence	GRATUIT	
	- par Internet	GRATUIT	
	Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	GRATUIT	
	Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	GRATUIT	
	Commission d'intervention	8,00 par opération avec un plafond de 80,00/mois	

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard de tarifs.

SOMMAIRE

PAGE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	2
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE	
RELEVÉS DE COMPTE	
TENUE DE COMPTE	
SERVICES EN AGENCE	
SERVICE BANQUE PRIVÉE	
BANQUE À DISTANCE	5
LA BANQUE PAR INTERNET	
LA BANQUE PAR TÉLÉPHONE	
ÉTOILE INFOS	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	6
CARTES	
VIREMENTS	
PRÉLÈVEMENTS / TIP	
CHÈQUES	
DATES DE VALEUR	
CONDITIONS D'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	10
LA CONVENTION ÉTOILE	
OFFRE SPÉCIFIQUE DE SERVICES BANCAIRES	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	12
COMMISSION D'INTERVENTION	
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES	
INCIDENTS DE PAIEMENT	
PLAFONNEMENT SPÉCIFIQUE DES FRAIS D'INCIDENTS DE PAIEMENT ET D'IRRÉGULARITÉS DE FONCTIONNEMENT	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	13
DÉCOUVERTS	
CRÉDITS À LA CONSOMMATION	
CRÉDITS IMMOBILIERS	
CAUTIONS ET AVALS DONNÉS	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	15
ÉPARGNE BANCAIRE	
PLACEMENTS FINANCIERS	
GESTION SOUS MANDAT	
PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE	
ASSURANCE-VIE	
GESTION INITIALE	
RELEVÉS	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	20
SUCCESSION	20
GLOSSAIRE	21
RÉSoudre UN LITIGE	22

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE		En Euro
• Ouverture d'un compte		GRATUIT
• Service d'aide au changement de domiciliation bancaire		GRATUIT
• Services Bancaires de Base ⁽¹⁾		GRATUIT
• Clôture de compte		GRATUIT
• Liste des opérations automatiques et récurrentes fournie à la demande du Client lors de la clôture de compte		GRATUIT
RELEVÉS DE COMPTE		
• Relevé de compte		
- mensuel		GRATUIT
- supplémentaire (décadaire, journalier)		2,10 + frais postaux ⁽²⁾
• Relevé de compte en ligne (par Internet) ⁽³⁾		GRATUIT
• Relevé de Compte Patrimonial ⁽⁴⁾		
- envoi annuel ⁽⁴⁾		42,00/an
- envoi semestriel ⁽⁴⁾		48,00/an
- envoi trimestriel ⁽⁴⁾		62,00/an
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE ÉPARGNE		INCLUS
• Relevé de portefeuille titres		
- envoi trimestriel		GRATUIT
- envoi à la demande		13,00 + frais postaux ⁽²⁾
• Attestation de plus ou moins-value (sur demande)		GRATUIT
TENUE DE COMPTE		
• Tenue de compte ⁽⁵⁾		6,00/trimestre
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE		EXONÉRATION
• Courrier à disposition en agence ⁽⁶⁾		102,00/an
• Envoi en recommandé (hors chéquier)		13,20 TTC minimum
• Émission de fax		6,00 TTC
• Délivrance d'un IBAN/RIB ⁽⁷⁾		GRATUIT
• Compte inactif (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L 312-19 C.mon.fin.) ⁽⁸⁾		30,00/an par compte
SERVICES EN AGENCE		
• Historique instantané au guichet		5,60
• Frais par retrait d'espèces en agence du Groupe Crédit du Nord sans émission de chèque		GRATUIT
• Frais de location de coffre-fort ⁽⁴⁾		
- en fonction de la taille et de l'option ⁽⁴⁾		À partir de 98,40 TTC ⁽⁹⁾ /an
• Frais de recherche de documents (attestation, duplicata de relevés de compte,...)		52,80 TTC
• Frais de suivi de compte pour Client non-résident		16,50/trimestre

		En Euro
• Réquisition hypothécaire (hors débours)		41,00 + débours
• Demande d'états au Greffe (hors débours)		49,00 + débours
• Demande d'états cadastraux ou hypothécaires (hors débours)		74,00 + débours
• Commission de service sur l'achat de billets étrangers		10,00
SERVICE BANQUE PRIVÉE		
• Commission de service banque privée		1 100,00TTC/an
La commission de service banque privée intègre toutes les prestations d'accompagnement de la Banque Privée. Vous avez accès à un Banquier Privé dédié qui vous accompagne dans vos projets patrimoniaux, qui mobilise l'ensemble de nos experts pour répondre à vos demandes spécifiques (ingénieurs patrimoniaux, ingénieurs assuranciers, ingénieurs financiers). Vous avez par ailleurs accès à l'ensemble de l'univers de conseil spécifique à la Banque Privée (action, obligation, immobilier, private equity, produits structurés, etc.), avec des solutions internes et/ou avec des partenaires externes (assureurs, sociétés de gestion, etc.).		
BANQUE À DISTANCE		
LA BANQUE PAR INTERNET		En Euro
www.banque-laydernier.fr et depuis nos applications Smartphone et tablette		
• Abonnement ⁽¹⁰⁾ à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Banque en ligne Internet incluant 6 alertes compte ⁽¹¹⁾ et 10 alertes bourses/mois ⁽⁵⁾		2,00 TTC/mois soit pour information 24,00 TTC/an
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE		INCLUS
• Frais d'utilisation du service de banque à distance (abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.))		
- coût à l'alerte compte supplémentaire ⁽⁴⁾		0,32 TTC
- coût à l'alerte bourse supplémentaire ⁽⁴⁾		0,50 TTC
• Consultation et gestion en ligne de vos cartes bancaires ⁽¹²⁾		GRATUIT
• Frais par virement SEPA ⁽¹³⁾⁽¹⁴⁾		
- virement (cas d'un virement occasionnel)		GRATUIT
- virement (cas d'un virement permanent)		GRATUIT
• Virement SEPA Instantané ⁽¹⁵⁾ émis (Disponible courant 2019)		Consultez votre Conseiller
• Option bourse		GRATUIT
• Option relevé de compte en ligne		GRATUIT
• Option opérations sur Assurance-vie		GRATUIT
LA BANQUE PAR TÉLÉPHONE		
Étoile Direct et Étoile Direct Bourse :	3450	Service gratuit + prix appel ⁽¹⁶⁾
• Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Étoile Direct et Étoile Direct Bourse		GRATUIT
• Relevé de compte ou de titres adressé par fax		5,00
• Frais par virement ⁽¹³⁾ (cas d'un virement SEPA occasionnel)		3,00
ÉTOILE INFOS		
Alertes sur compte par SMS ou e-mail		
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS ou e-mail (Étoile Infos - 6 alertes compte ⁽¹¹⁾ par mois incluses) ⁽⁵⁾		3,00 TTC/mois
- coût à l'alerte supplémentaire ⁽⁴⁾		0,32 TTC

VOS MOYENS
ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

En Euro		
CARTES		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)		
• Carte CB/Visa Infinite	360,00/an	
• Carte CB/Visa Platinum	220,00/an	
• Carte CB/Visa Premier ⁽⁵⁾	138,00/an	
• Carte CB/Visa Classic ⁽⁵⁾	52,00/an	
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE	COTISATION INCLUSE	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) ⁽¹⁷⁾		
• Carte CB/Visa Infinite	360,00/an	
• Carte CB/Visa Platinum	220,00/an	
• Carte CB/Visa Premier ⁽⁵⁾	138,00/an	
• Carte CB/Visa Classic ⁽⁵⁾	50,00/an	
Les options		
• Option débit - crédit ⁽¹⁸⁾ (option associée à l'ouverture d'un crédit renouvelable Étoile Avance, disponible sur les cartes CB/Visa Classic, CB/Visa Premier et CB/Visa Platinum)	GRATUIT	
• Option cryptogramme visuel dynamique ⁽¹⁹⁾	12,00/an	
Les cotisations cartes American Express ⁽²⁰⁾		
• Cotisation carte Platinum American Express	590,00/an	
• Cotisation Gold Card American Express ⁽⁴⁾	185,00/an	
• Cotisation carte Green American Express ⁽⁴⁾	95,00/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)		
• Carte CB/Visa Électron	40,00/an	
• Carte Jeunes	18,00/an	
Fourniture d'une carte de retrait		
• Carte CB/Visa Plus	32,00/an	
• Carte de retrait interne	GRATUIT	
Les opérations cartes bancaires France et zone Euro		
• Frais par retrait d'espèces à un DAB ⁽²¹⁾ de la Banque	GRATUIT	
• Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) :		
- dans le Groupe Crédit du Nord ou Société Générale	GRATUIT	
- hors Groupe Crédit du Nord et Société Générale :		
• avec une carte CB/Visa Premier, CB/Visa Platinum, CB/Visa Infinite ou une carte Jeunes	GRATUIT	
• avec une Carte CB/Visa Classic	3 RETRAITS GRATUITS/ MOIS ⁽²²⁾	
• avec une carte CB/Visa Électron ou une carte CB/Visa Plus	1,00/retrait	
• avec une Carte Green, une Gold Card ou une Carte Platinum American Express	2 % ⁽²³⁾ /retrait (minimum 3,00)	
• Hors Groupe Crédit du Nord au guichet	5,70	
• Frais par paiement par carte	GRATUIT	

En Euro		
Les opérations cartes bancaires hors zone Euro		
• Carte bancaire - frais par :		
- paiement par carte	1,20 + 3,10 % ⁽²³⁾	
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE INTERNATIONAL	12 PAIEMENTS/AN INCLUS	
- retrait d'espèces à un DAB ⁽²¹⁾ d'une autre banque	4,10 + 3,10 % ⁽²³⁾	
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE INTERNATIONAL	5 RETRAITS/AN INCLUS	
- retrait d'espèces en agence	6,40 + 3,10 % ⁽²³⁾	
• Carte American Express - frais par :		
- paiement par carte	2,80 % ⁽²³⁾	
- retrait d'espèces à un DAB ⁽²¹⁾ d'une autre banque	2,00 % (minimum 3,00) + 2,80 % ⁽²³⁾	
Autres		
• Consultation et gestion en ligne de vos cartes bancaires	GRATUIT	
• Frais d'opposition (blocage) de la carte		
- pour perte ou vol ⁽²⁴⁾	GRATUIT	
- pour utilisation frauduleuse par un tiers ⁽²⁴⁾	GRATUIT	
• Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	46,00	
• Frais d'envoi de la carte bancaire		
- automatique au domicile pour un renouvellement ou un remplacement	GRATUIT	
- autres cas	5,60 + frais postaux ⁽²⁵⁾	
- envoi d'une carte en urgence ⁽²⁶⁾	83,00	
• Choix du code confidentiel ⁽²⁷⁾	GRATUIT	
• Demande de réédition de code confidentiel	12,00	
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE	INCLUS	
• Remplacement d'une carte (hors fraude ou problème technique)	12,00	
• Facture carte bancaire contestée à tort	46,00	
• Frais de recherche (justificatif sur facture carte bancaire)	23,00	
VIREMENTS		
Les virements SEPA ⁽¹³⁾ au sein de l'EEE ⁽²⁸⁾		
• Virement reçu		
- frais par virement SEPA reçu	GRATUIT	
- frais par virement SEPA instantané reçu ⁽¹⁵⁾	GRATUIT	
• Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) émis		
- par internet ⁽¹⁴⁾	GRATUIT	
- en interne de compte à compte (pour un même titulaire)	GRATUIT	
- en interne vers le compte d'un autre titulaire ou externe quel que soit le bénéficiaire :		
• par téléphone en appelant Etoile Direct (abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)) uniquement en France	3,00	
• par papier	7,00	
• Virement (cas d'un virement SEPA permanent) émis		
- par internet ⁽¹⁴⁾	GRATUIT	
- en interne de compte à compte (pour un même titulaire)	GRATUIT	
- en interne vers le compte d'un autre titulaire ou externe quel que soit le bénéficiaire	1,60	
Remarque : l'IBAN (International Bank Account Number) étant obligatoire pour tout virement à destination de la zone SEPA, nous vous invitons à recueillir cette information auprès de vos bénéficiaires. Nous attirons votre attention sur le fait que votre numéro de compte, y compris sous la forme d'IBAN, doit être communiqué avec discernement auprès des tiers et réservé aux opérations pour lesquelles la transmission de ces données est indispensable.		

VOS MOYENS
ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT
(SUITE)

Les virements SEPA ⁽¹³⁾ hors EEE ⁽²⁸⁾ et les virements non SEPA ⁽²⁹⁾⁽³⁰⁾		En Euro
• Frais par virement émis ou reçu < 12 500 EUR	14,50	
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE INTERNATIONAL	4 VIREMENTS/AN INCLUS	
• Frais par virement émis ou reçu ≥ 12 500 EUR	Consultez votre Conseiller	

Les virements non SEPA émis ou reçus en couronnes suédoises (SEK) bénéficient de la même tarification, hors éventuelle commission de change⁽²⁹⁾, que les virements SEPA au sein de l'EEE⁽²⁸⁾, en frais partagés, sous réserve que vos ordres soient accompagnés de l'IBAN⁽⁷⁾ du bénéficiaire pour les virements non SEPA émis.

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIP ⁽³¹⁾	
Prélèvements SEPA ⁽³²⁾ et TIP SEPA reçus	
• Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat prélèvement SEPA) y compris un TIP SEPA	GRATUIT
• Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA) y compris un TIP SEPA	GRATUIT
• Opposition sur prélèvement SEPA ou TIP SEPA ⁽²⁴⁾	GRATUIT
• Révocation de mandat ou de créancier	GRATUIT
Prélèvements SEPA ⁽³²⁾ émis	
• Demande de numéro d'ICS ⁽³³⁾	Consultez votre Conseiller
• Émission d'un prélèvement SEPA	1,60

CHÈQUES	
Les chèques en France	
• Paiement d'un chèque et remise de chèques en euro	GRATUIT
• Délivrance d'un chéquier euro au guichet	GRATUIT
• Renouvellement automatique de chéquier	GRATUIT
• Frais d'envoi de chéquier	5,60 + frais postaux ⁽²⁵⁾
• Chèque libellé sur formule non conforme ⁽³⁴⁾ (à la charge du bénéficiaire)	5,20
• Frais d'opposition chèque(s) ou chéquier(s) par l'émetteur ⁽⁵⁾	15,50
• Frais d'émission d'un chèque de banque ⁽⁵⁾	15,00
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE	INCLUS
Les chèques sur l'étranger ⁽²⁹⁾⁽³⁵⁾	
• Paiement d'un chèque à destination ou remise de chèque en provenance de l'étranger < 12 500 EUR	14,50
• Paiement d'un chèque à destination ou remise de chèque en provenance de l'étranger ≥ 12 500 EUR	Consultez votre Conseiller

DATES DE VALEUR	
Les opérations sont comptabilisées valeur J ⁽³⁶⁾ (versements d'espèces, retraits d'espèces aux guichets et aux DAB, chèques émis, virements SEPA et non SEPA...) sauf délais techniques pour :	
• Émission de chèque de banque	J -1 ouvrable
• Remise de chèques ⁽³⁷⁾	J+1 ouvrable
- chèques des banques du Groupe Crédit du Nord	
- chèques des autres banques situées en France	
• Réception de virement SEPA et non SEPA en devise hors EEE ⁽²⁸⁾	J calendaire
OPÉRATIONS AVEC LA SUISSE	
• Commission sur les versements espèces en CHF sur comptes en devise CHF	3,00 %
• Commission sur les contrats de couverture à terme salaires en CHF	69,00 TTC
• Commission sur virement permanent LSV	22,00/an
CONDITIONS D'EXÉCUTION DES OPÉRATIONS DE PAIEMENT	
Heures limites de transmission des ordres de virement SEPA	
• Ordre remis en agence	16h00
• Ordre transmis via la Banque à Distance	19h00
• Ordre transmis via Internet	23h30
Les opérations sont comptabilisées uniquement les jours ouvrables de la Banque et au sens de l'article L.133-4 du Code Monétaire et Financier, qui peuvent varier selon les moyens de paiement utilisés et le mode de transmission choisi. Au-delà de l'heure limite, tout ordre de paiement reçu est réputé avoir été reçu le jour ouvrable suivant. Ainsi l'exécution des ordres reçus, par exemple, un samedi ou un dimanche, est systématiquement reportée au premier jour ouvrable suivant.	
Heures limites de transmission des ordres de virement non SEPA	Consultez votre Conseiller

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

En Euro

LA CONVENTION ÉTOILE

LE SOCLE

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) ou fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) au choix ⁽³⁸⁾			Cotisation carte CB/Visa Classic, Premier, Platinum ou Infinite incluse		
Opérations courantes exonérées			• Frais de tenue de compte • Frais d'opposition sur chèque • Frais d'émission de chèques de banque • Intérêts débiteurs (Agios) ⁽³⁹⁾ • Frais de réédition du code confidentiel		
Assurance des moyens de paiement			Assurance Sécurité Bleue ⁽⁴⁰⁾ : cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement incluse		
Le Club Étoile			Offres de remboursement ⁽⁴¹⁾ et promotions en ligne		
Services Internet - Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)			Consultation / gestion de ses comptes 24h/24 et 7 jours/7 : sur Internet, Smartphone et Tablette. Incluant notamment : 6 alertes/mois sur compte, la Synthèse multibanque et la Synthèse multidoio.		
Cotisation pour le socle (TTC) ⁽⁴²⁾	Convention Étoile Classic	Convention	Étoile Premier	Convention Étoile Platinum	Convention Étoile Infinite
Mensuelle	7,90 EUR	14,80 EUR		21,90 EUR	33,50 EUR
Trimestrielle	23,70 EUR	44,40 EUR		65,70 EUR	100,50 EUR
Annuelle	94,80 EUR	177,60 EUR		262,80 EUR	402,00 EUR
(Périodicité au choix du client)					
Tarif Jeune			50% de réduction sur le prix du socle pour les moins de 26 ans.		
Tarif Duo			50% de réduction sur le prix du socle pour le conjoint, partenaire PACS ou concubin détenteur d'une Convention Étoile de même gamme.		

LES MODULES OPTIONNELS

International	• Carte Visa Classic gratuite supplémentaire (pour le titulaire de la convention)⁽³⁸⁾ • 4 virements non SEPA⁽⁴³⁾ par an (< 12 500 EUR) inclus	• 12 paiements et 5 retraits carte hors zone Euro par an inclus • Service extra-bancaire de protection de votre bagage en soute⁽⁴⁴⁾ • 1 mois offert sur l'offre de Télésurveillance⁽⁴⁵⁾
Famille	• Assurance Sécurité 12 incluse : 12 mois de revenus versés à vos proches en cas de décès accidentel⁽⁴⁶⁾ • 1 mois offert sur l'Assurance Habitation et/ou Automobile⁽⁴⁷⁾ la 1^{ère} année • 12€/an offerts sur le montant total de la prime des assurances scolaires⁽⁴⁷⁾ souscrites	• Avantages enfants : 50 EUR offerts pour l'ouverture d'un Livret A pour les enfants de moins de 12 ans, une Carte Jeunes incluse pour les enfants entre 12 et 16 ans et pour les enfants entre 16 et 18 ans, une Carte Electron et le service Banque en ligne – Internet inclus. • Garantie achats Internet⁽⁴⁸⁾ incluse
Épargne	• Sécurité Epargne: versement d'un capital jusqu'à 15 000 € en cas de décès accidentel⁽⁴⁶⁾ • 20 % de réduction sur les droits de garde (PEA), droits d'entrée Assurance-vie (y compris pour les enfants jusqu'à leur majorité) et la Gestion Initiale.	• Frais de transfert PEL/PEA inclus • Relevé de compte patrimonial inclus • 1 mois offert sur l'offre de Télésurveillance⁽⁴⁵⁾
Cotisation TTC ⁽⁴⁹⁾⁽⁵⁰⁾ /module		
Mensuelle		3,00 EUR
Trimestrielle		12,00 EUR
Annuelle		36,00 EUR
(Périodicité au choix du client)		

LA CONVENTION NORPLUS⁽⁶⁾

Cotisation à l'offre groupée de services (tarifs TTC) :

	Norplus Visa	Norplus Premier
• Cotisation mensuelle	8,95 EUR ⁽⁵¹⁾⁽⁵²⁾	17,55 EUR ⁽⁵¹⁾⁽⁵³⁾
• Cotisation trimestrielle	26,85 EUR ⁽⁵¹⁾⁽⁵²⁾	52,65 EUR ⁽⁵¹⁾⁽⁵³⁾
• Cotisation annuelle	107,40 EUR ⁽⁵¹⁾⁽⁵²⁾	210,60 EUR ⁽⁵¹⁾⁽⁵³⁾
• Jeune moins de 26 ans	50 % de réduction	-
• 2 ^{ème} titulaire sur un compte joint	50 % de réduction	

OFFRE SPÉCIFIQUE DE SERVICES BANCAIRES réservée aux clients en situation de fragilité

financière⁽³⁸⁾⁽⁵⁴⁾

• Cotisation à l'offre groupée de services comprenant notamment : - la tenue, la fermeture et le cas échéant, l'ouverture d'un compte de dépôt - la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) CB/Visa Electron - des prélèvements SEPA ⁽⁵²⁾ et TIP SEPA ⁽⁵¹⁾ illimités - 4 virements SEPA/mois, dont au moins 1 virement SEPA permanent - un abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS dans la limite de 6 alertes par mois ⁽⁵¹⁾ - 2 chèques de banque par mois - un abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Internet en consultation	3,00 TTC/mois	Incidents de fonctionnement	
		Commission d'intervention par écriture en cas de dépassement du montant de la Facilité Temporaire de Trésorerie ou en cas de débit non autorisé ⁽⁵⁵⁾	4,00 par opération avec un plafond de 20,00/mois
• Limitation des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (applicable à compter du 1 ^{er} juillet 2019) - commissions d'intervention dans la limite de 4,00/opération et 20,00/mois - frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision - frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé - forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision - frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision - frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision - frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques - frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire - frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	Dans la limite de 20,00/mois et 200,00/an		

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION		En Euro
Commission d'intervention en cas de dépassement du montant de la Facilité Temporaire de Trésorerie ou en cas de débit non autorisé⁽⁵⁵⁾		8,00 par opération avec un plafond de 80,00/mois
OPÉRATIONS PARTICULIÈRES		
Frais par saisie - attribution		159,00 TTC
Frais par saisie administrative à tiers détenteur		10 % du montant de la saisie administrative à tiers détenteur dans la limite d'un plafond de 100,00
Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé		
- lettre simple		13,50
- lettre recommandée		26,70
Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques		41,00
Frais de recouvrement amiable		2,40 % TTC ⁽⁵⁶⁾
- minimum		57,60 TTC
- maximum		290,40 TTC
Mise en garde de FICP⁽⁵⁷⁾		30,10
INCIDENTS DE PAIEMENT		
Les chèques		
Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision (comprenant l'ensemble des sommes facturées par la Banque, quelles que soient la dénomination et la justification de ces sommes)		
- montant ≤ 50 EUR		30,00
- montant > 50 EUR		50,00
Paiement d'un chèque émis en infraction d'une interdiction bancaire		60,00
Frais de retour d'un chèque impayé (à la charge du bénéficiaire), sauf motif sans provision		20,50
Attention : le rejet d'un chèque sans provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble des comptes détenus par l'émetteur dans toutes ses banques. Cette interdiction vaut pour 5 ans. Elle entraîne l'inscription au Fichier National des Chèques Irréguliers et au Fichier Central des Chèques de la Banque de France, recensant les personnes frappées d'une interdiction d'émettre des chèques. La levée de l'interdiction peut être obtenue à tout moment à la suite de la régularisation de la situation par le Client. Vous avez la possibilité d'indiquer à votre Conseiller le moyen (téléphone, e-mail) par lequel vous souhaitez être informé d'un défaut de provision avant le rejet du chèque par la Banque.		
Autres		
Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision (prélèvement SEPA⁽⁵²⁾ et des TIP SEPA⁽³¹⁾)	égal au montant de l'ordre (maximum 20,00)	
Impayés sur prêts gérés		
- prêts immobiliers ⁽⁵⁸⁾		3,00 % ⁽⁵⁹⁾
- prêts à la consommation ⁽⁶⁰⁾		8,00 % ⁽⁵⁹⁾

PLAFONNEMENT SPECIFIQUE DES FRAIS D'INCIDENTS DE PAIEMENT ET D'IRREGULARITES DE FONCTIONNEMENT

Pour les clients en situation de fragilité financière ne bénéficiant pas de l'offre spécifique de services bancaires, les frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte font l'objet d'un plafonnement comprenant les :	
- commissions d'intervention	25,00/mois
- frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision	
- frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	
- forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision	
- frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision	
- frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision	
- frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	
- frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire	
- frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque	

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

DÉCOUVERTS ⁽³⁸⁾		En Euro
Découvert non contractualisé inférieur à 3 mois⁽⁵⁵⁾		
- Taux Annuel Effectif Global (TAEG) ou Taux Effectif Global (TEG) Maximal Exemple : à la date du 01/08/2018, pour un débit en compte de 900 EUR sur 20 jours à un taux débiteur de 18,86 %, les intérêts débiteurs sont de 9,43 EUR, soit un TAEG de 21,07 %		Plafond du taux réglementaire publié trimestriellement au Journal officiel
Facilité Temporaire de Trésorerie à partir de 300 EUR⁽³⁸⁾		
- Taux		Consultez votre Conseiller
Découvert autorisé⁽³⁸⁾		
- Taux		Consultez votre Conseiller
- Frais de dossier		1,20 % du montant emprunté (Minimum 80,00)
Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs par arrêté		6,20
CRÉDITS À LA CONSOMMATION ⁽³⁸⁾		
Le crédit renouvelable		
Étoile Avance		Consultez votre Conseiller
- Option de gestion automatique		GRATUIT
- Option débit - crédit ⁽¹⁸⁾ (option associée à l'ouverture d'un crédit renouvelable Étoile Avance, disponible sur les cartes CB/Visa Classic, CB/Visa Premier et CB/Visa Platinum)		GRATUIT

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS (SUITE)

CRÉDITS À LA CONSOMMATION ⁽³⁸⁾ (suite)		En Euro
Le crédit amortissable		
• Étoile Express		Consultez votre Conseiller
- frais de dossier ⁽⁴⁾		1,20 % du montant emprunté (Minimum 80,00)
• Étoile Jeune Actif		Frais de dossier offerts, consultez votre Conseiller
• Crédit Ordinateur		
• Étoile Études		
• Prêt Étudiant		
• Prêt Épargne Projet		
• Prêt amortissable lié à une épargne préalable		
CRÉDITS IMMOBILIERS ⁽³⁸⁾		
• Libertimmo 1 Prêt immobilier à taux fixe		Consultez votre Conseiller
• Libertimmo 3 Prêt immobilier à taux révisable plafonné		
• Libertimmo 4 Prêt immobilier à taux fixe puis à taux révisable plafonné		
• Valorimmo Prêt immobilier in fine, à taux fixe ou révisable plafonné		
• Prêt relais Prêt à taux fixe		
• Crédit Global immobilier Financement d'une nouvelle acquisition immobilière avant revente du bien actuel		
• Frais de dossier ⁽⁴⁾ - minimum ⁽⁴⁾ - maximum ⁽⁴⁾	1,20 % du montant emprunté 480,00 975,00	
• Frais de dossier de crédits immobiliers en CHF ⁽⁴⁾ - minimum ⁽⁴⁾ - maximum ⁽⁴⁾	1,20 % du montant emprunté 480,00 1 200,00	
• Frais de renégociation de crédits - minimum - maximum	1,20 % du capital restant dû 480,00 1 200,00	
• Frais d'avenant (hors renégociation)	350,00	
• Réédition d'un tableau d'amortissement	30,00	
• Frais de main levée d'hypothèque	210,00	
Les prêts réglementés		
• Prêt Épargne Logement		Consultez votre Conseiller
• Prêt à Taux Zéro+		
• Éco-Prêt à Taux Zéro		
• Prêt Conventionné		Consultez votre Conseiller
- frais de dossier ⁽⁴⁾ • minimum ⁽⁴⁾ • maximum ⁽⁴⁾	1,20 % du montant emprunté 480,00 975,00	
CAUTIONS ET AVALS DONNÉS		
• Frais d'établissement		130,00 maximum
• Commission proportionnelle annuelle		1,00% à 2,50 % ⁽⁶¹⁾ (minimum 29,00/trimestre)

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE ⁽⁶⁰⁾⁽⁶²⁾				En Euro
• Taux réglementés				
- Livret de Développement Durable et Solidaire				0,75 %
- Livret A				0,75 %
- Livret d'Épargne Populaire (soumis à conditions d'imposition)				1,25 %
- Compte d'Épargne Logement				0,50 % ⁽⁶³⁾⁽⁶⁴⁾
- Plan d'Épargne Logement				1,00 % ⁽⁶³⁾⁽⁶⁴⁾
• Taux libres				
- Compte Sur Livret				0,15 % ⁽⁶³⁾
- Livret Jeune				1,35 %
• Transfert CEL, PEL ou PEP vers un autre établissement (hors Groupe Crédit du Nord)				89,00
PLACEMENTS FINANCIERS				
Les transactions				
Valeurs mobilières cotées sur Euronext Paris, Bruxelles et Amsterdam				
• Actions, droits et bons		Internet ou service téléphonique Étoile Direct Bourse		Agence
- commission proportionnelle ⁽⁶⁵⁾ au montant total de l'ordre :				
• jusqu'à 7 500 EUR		0,55 %		1,35 %
• entre 7 501 et 15 000 EUR		0,55 %		1,15 %
• entre 15 001 et 100 000 EUR		0,45 %		1,00 %
• plus de 100 000 EUR		0,30 %		0,65 %
- à laquelle s'ajoute une commission fixe pour les actions		GRATUIT		9,00
- commission minimale ⁽⁶⁵⁾ par ordre				
• pour les actions (fixe + proportionnelle)		8,50		15,00
• pour les bons et droits		8,50		8,00
- ordre non exécuté ou annulé		GRATUIT		GRATUIT
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :				
Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR		8,50 0,85 %		22,50 2,25 %
Ordre portant sur 100 actions au prix de 100 EUR, soit un total de 10 000 EUR		55,00 0,55 %		124,00 1,24 %
Attention, les coûts ci-dessus correspondent au service de réception et transmission d'ordres (RTO). Il convient d'y ajouter les éventuels coûts liés à l'instrument financier choisi et les frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires (tels que le service de conservation et d'administration des instruments financiers), ainsi que les frais additionnels et les éventuelles commissions, le cas échéant, indiqués dans le présent document.				

ÉPARGNE

ET PLACEMENTS FINANCIERS (SUITE)

En Euro

PLACEMENTS FINANCIERS (suite)		
• Service de Règlement Différé (SRD) ⁽⁶⁶⁾		
- commission à l'achat ^(65/67)		0,30 %
- commission à la vente		GRATUIT
- commission de prorogation ⁽⁶⁸⁾		0,60 % (minimum 15,00)
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :		
Ordre d'achat au SRD pour un montant total de 1 000 EUR sans prorogation		3,00 0,30 %
Ordre d'achat au SRD pour un montant total de 1 000 EUR avec 1 prorogation		18,00 1,80 %
Ordre d'achat au SRD pour un montant total de 1 000 EUR avec 3 prorogations		48,00 4,80 %
Attention, les coûts ci-dessus correspondent au service de réception et transmission d'ordres (RTO). Il convient d'y ajouter les éventuels coûts liés à l'instrument financier choisi et les frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires (tels que le service de conservation et d'administration des instruments financiers), ainsi que les frais additionnels et les éventuelles commissions, le cas échéant, indiqués dans le présent document.		
Les transactions Valeurs mobilières cotées sur Euronext Paris, Bruxelles et Amsterdam		
• Obligations, fonds d'État indexés		
- commission proportionnelle		0,85 % (minimum 15,00/ordre)
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :		
Ordre portant sur des obligations pour un montant total de 1 000 EUR		15,00 1,50 %
Attention, les coûts ci-dessus correspondent au service de réception et transmission d'ordres (RTO). Il convient d'y ajouter les éventuels coûts liés à l'instrument financier choisi et les frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires (tels que le service de conservation et d'administration des instruments financiers), ainsi que les frais additionnels et les éventuelles commissions, le cas échéant, indiqués dans le présent document.		
- ordre non exécuté ou annulé		GRATUIT
Frais additionnels : frais inhérents aux Taxes sur les Transactions Financières ⁽⁶⁹⁾ en vigueur		Consultez votre Conseiller
Valeurs mobilières cotées à l'étranger ^(70/71) hors Euronext Bruxelles et Amsterdam		
• Europe		
- jusqu'à 7 500 EUR ⁽⁶⁵⁾		2,00 %
- au-delà de 7 500 EUR ⁽⁶⁵⁾		1,80 %
• Reste du monde		
- jusqu'à 7 500 EUR ⁽⁶⁵⁾		2,30 %
- au-delà de 7 500 EUR ⁽⁶⁵⁾		2,00 %
- auxquels s'ajoutent des frais fixes pour l'Asie		45,00
• Minimum ⁽⁶⁵⁾ par ordre		22,00
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :		
Europe :		
Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR		22,00 2,20 %
Ordre portant sur 100 actions au prix de 100 EUR, soit un total de 10 000 EUR		180,00 1,80 %

PLACEMENTS FINANCIERS (suite)		En Euro
Reste du monde :		
Hors Asie :		
Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR	23,00 2,30 %	
Asie :		
Ordre portant sur 100 actions au prix de 10 EUR, soit un total de 1 000 EUR	68,00 6,80 %	
Attention, les coûts ci-dessus correspondent au service de réception et transmission d'ordres (RTO). Il convient d'y ajouter les éventuels coûts liés à l'instrument financier choisi et les frais liés aux services d'investissement et services auxiliaires (tels que le service de conservation et d'administration des instruments financiers), ainsi que les frais additionnels et les éventuelles commissions, le cas échéant, indiqués dans le présent document.		
• Ordre non exécuté ou annulé	GRATUIT	
• Frais additionnels : frais inhérents aux Taxes sur les Transactions Financières ⁽⁶⁹⁾ en vigueur	Consultez votre Conseiller	
La gestion des titres		
• Droits de garde sur compte non géré (calculés sur la valeur du portefeuille titres au 31/12 de l'année précédente) - commission dégressive appliquée par tranche ⁽⁴⁾ :		
• jusqu'à 2 300 EUR	29,90 TTC	
• de 2 301 à 38 000 EUR	0,30 % TTC	
• de 38 001 à 152 000 EUR	0,21 % TTC	
• au-delà de 152 000 EUR	0,12 % TTC	
- à laquelle s'ajoute une commission fixe par ligne		
• titres en dépôt en France, Belgique ou Pays-Bas ⁽⁴⁾	4,02 TTC	
• titres en dépôt dans les autres pays ⁽⁴⁾	10,54 TTC	
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE ÉPARGNE		20 % DE RÉDUCTION
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) (hors avantage Norplus ⁽⁶⁾ / Convention Étoile Module Épargne) :		
Un compte de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes en dépôt en France, Belgique et Pays-Bas	93,20 0,93 %	
Un compte de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes en dépôt dans les autres pays que France, Belgique et Pays-Bas	158,40 1,58 %	
Un compte de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes dont 5 en dépôt en France, Belgique et Pays-Bas et 5 en dépôt dans les autres pays	125,80 1,26 %	
Attention, les coûts ci-dessus correspondent uniquement au service de conservation et d'administration d'instruments financiers et ne comprennent pas les coûts liés aux instruments financiers ou services d'investissement, autres services auxiliaires, frais additionnels ou commissions éventuelles, tels qu'indiqués dans le présent document		

ÉPARGNE
ET PLACEMENTS FINANCIERS (SUITE)

La gestion des titres (suite)		En Euro
Actions de SICAV, parts de FCP et OPCI distribuées par la Banque⁽⁷²⁾		GRATUIT
	À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :	
Un compte de titres valorisé à 10 000 EUR au 31/12, composé uniquement d'actions de SICAV, parts de FCP et OPCI distribuées par la Banque		GRATUIT 0,00 %
Valeurs étrangères hors Euroclear		
	- encaissement dividendes et coupons	6,00 % TTC ⁽⁷³⁾
	- remboursement de titres	1,20 % TTC ⁽⁷³⁾
À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :		
	Encaissement de dividendes pour un montant de 1 000EUR / 10 000EUR	60,00 / 120,00 6,00 % / 1,20 %
	Remboursement de titres pour un montant de 1 000EUR / 10 000EUR	12,00 / 120,00 1,20 % / 1,20 %
Affectation de titres non cotés dans un PEA / PEA - PME		
	- frais de constitution de dossier	240,00 TTC
Virements de titres		
	- au sein du Groupe Crédit du Nord	GRATUIT
	- hors Groupe Crédit du Nord	
	• commission proportionnelle au montant des capitaux	0,15 % TTC
	• commission fixe par ligne	
	• titres en dépôt en France, Belgique ou Pays-Bas	14,40 TTC
	• titres en dépôt dans les autres pays	57,00 TTC
	• titres nominatifs	19,20 TTC
	• frais fixes transfert d'un PEA/PEA-PME	67,20 TTC
	À titre d'exemple (en montant et en pourcentage) :	
Virements de titres sur un compte titres :		
Virement de titres hors du Groupe Crédit du Nord de 10 000 EUR dont 1 ligne de titres en dépôt en France, 1 ligne de titres dans les autres pays et 1 ligne de titres au nominatif		105,60 1,06 %
Transfert de PEA ou PEA-PME :		
Transfert de PEA ou PEA-PME hors du Groupe Crédit du Nord d'un montant total de 10 000 EUR (9 000 EUR en titres et 1 000 EUR en solde espèces) avec 1 ligne de titres en dépôt en France et 1 ligne de titres au nominatif		115,80 1,16 %

Les SICAV, FCP et OPCI		En Euro
- Une gamme innovante de SICAV, FCP ET OPCI des plus diversifiés aux plus spécialisés - Monétaires - Obligataires - Diversifiés - Multigestion - Immobilier - Actions	Frais d'entrée ⁽⁷⁴⁾	=
		Néant
Le détail et les conditions de vos SICAV, FCP et OPCI sont indiqués dans le document d'information réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers, disponible dans nos agences ou sur le site « Notre offre de gestion financière ».		
Opérations sur or		
- Frais sur la transaction - Récupération sur frais engagés		3,60 % (minimum 41,00)
		70,80 TTC
GESTION SOUS MANDAT		
Comptes et contrats gérés ou conseillés		Consultez votre Conseiller
PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE POPULAIRE		
- Antarius PERP - Frais d'adhésion à l'association GER⁽⁷⁶⁾ - Frais de transfert		Frais d'entrée = 3,00 %
		20,00
		2,00 % ⁽⁷⁷⁾
ASSURANCE-VIE ET CAPITALISATION		
	Internet ⁽⁷⁸⁾	Agence ou service téléphonique Étoile Direct Bourse
- Antarius Sélection (contrat multisupports à gestion libre) - Antarius Sélection Multi Capi (contrat multisupports à gestion libre) - Antarius Duo (contrat à gestion pilotée) - Antarius Donation (préparez l'avenir de vos enfants ou petits-enfants)	Frais d'entrée pour les versements = 2,50 %	Frais d'entrée pour les versements < 37 500 EUR = 3,90 %
	-	>= 37 500 EUR = 3,50 %
	Frais d'entrée = 2,50 %	Frais d'entrée = 3,90 %
	-	Frais d'entrée = 3,00 %
GESTION INITIALE		
Commission forfaitaire par contrat Assurance-Vie ou de Capitalisation éligible	- pour un encours inférieur ou égal à 100 000 EUR ⁽⁷⁹⁾⁽⁴⁾	20,00 TTC/mois
	- pour un encours de plus de 100 000 EUR ⁽⁷⁹⁾⁽⁴⁾	32,00 TTC/mois
	AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE ÉPARGNE	20 % DE RÉDUCTION
Frais d'arbitrage des supports dans le cadre de la Gestion Initiale		INCLUS
RELEVÉS		
Relevé de Compte Patrimonial	- envoi annuel ⁽⁴⁾	42,00/an
	- envoi semestriel ⁽⁴⁾	48,00/an
	- envoi trimestriel ⁽⁴⁾	62,00/an
	AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE ÉPARGNE	INCLUS
Relevé de portefeuille titres	- envoi trimestriel	GRATUIT
	- envoi à la demande	13,00 + frais postaux ⁽²⁾
	Attestation de plus ou moins-value (sur demande)	GRATUIT

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

En Euro	
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement (Sécurité Bleue)	
- premier titulaire ⁽⁵⁾	36,00/an
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE	INCLUS
- deuxième titulaire	33,60/an
• Protection Juridique, une solution pour faire face à vos litiges ⁽⁴⁾	74,40/an
• Sécurité 12, la garantie d'un revenu en cas de décès accidentel	
- option A ⁽⁴⁾	37,20/an
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE FAMILLE	INCLUS
- option A+ ⁽⁴⁾	55,20/an
- option B ⁽⁸⁰⁾	294,00/an
• Sécurité Épargne ⁽⁸¹⁾ , la garantie d'un capital en cas de décès accidentel	
- option 1 ⁽⁴⁾	34,80/an
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE ÉPARGNE	INCLUS
- option 2 ⁽⁴⁾	64,80/an
• Assurance Accidents de la Vie ⁽⁸²⁾ , pour faire face aux conséquences durables des accidents de la vie privée	Consultez votre Conseiller
• Antarius Protection ⁽⁸³⁾ , l'assurance décès toutes causes	Consultez votre Conseiller
• Antarius Dépendance ⁽⁸⁴⁾ , l'assurance pour faire face à la perte d'autonomie	
• Capital Obsèques ⁽⁸⁵⁾ , l'assurance pour financer les frais d'obsèques	
• Assurance Habitation	Consultez votre Conseiller
• Assurance Automobile	
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE FAMILLE	1 MOIS OFFERT
• Offre Télésurveillance	Consultez votre Conseiller
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE INTERNATIONAL OU ÉPARGNE	1 MOIS OFFERT

SUCCESSION

En Euro	
• Prise de frais à la clôture d'un dossier de succession (maximum 960 EUR TTC) ⁽⁸⁶⁾	
- avoirs jusqu'à 3 000 EUR	120,00 TTC + 0,60 % TTC des avoirs
- avoirs > 3 000 et jusqu'à 15 000 EUR	204,00 TTC + 0,60 % TTC des avoirs
- avoirs > 15 000 et jusqu'à 45 000 EUR	264,00 TTC + 0,60 % TTC des avoirs
- avoirs au-delà de 45 000 EUR	504,00 TTC + 0,60 % TTC des avoirs
• Frais d'échéance annuelle	120,00 TTC

GLOSSAIRE

- **Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.)** : ensemble de services rendus par la banque disposant ou non d'agence ou de lieu d'accueil de la clientèle et utilisant les nouvelles technologies (internet, téléphone...) pour réaliser à distance – tout ou partie – des opérations sur le compte bancaire ;
- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS** : le compte est débité des frais perçus au titre de l'abonnement au service des alertes ainsi que le cas échéant des frais perçus lors de chaque envoi de SMS ;
- **Tenue de compte** : l'établissement tient le compte du client ;
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour ;
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte ;
- **Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)** : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte ;
- **Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)** : le client retire des espèces à partir de son compte, en euro avec une carte de paiement internationale depuis le distributeur automatique d'un autre établissement ;
- **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement** : le compte est débité des frais perçus par l'établissement au titre de la cotisation à l'offre d'assurance ;
- **Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)** : l'établissement qui tient le compte vire, sur instruction du client, une somme d'argent du compte du client vers un autre compte, à titre occasionnel ;
- **Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)** : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour le paiement d'un prélèvement SEPA présenté par le bénéficiaire ;
- **Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)** : le client autorise un tiers (le bénéficiaire) à donner instruction à l'établissement qui tient le compte de ce client de virer une somme d'argent du compte du client vers celui du bénéficiaire. Cet établissement vire ensuite le montant considéré au bénéficiaire à la date ou aux dates convenues entre le client et le bénéficiaire. Le montant concerné peut varier. Le compte est débité des frais perçus par l'établissement pour la mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA ;
- **Commission d'intervention** : somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

RÉSoudre UN LITIGE

Votre Conseiller est votre interlocuteur privilégié pour répondre à toutes vos questions sur la gestion de votre compte et vous apporter les solutions adaptées. Il est également à votre disposition pour vous remettre, à tout moment, les conditions générales de votre convention de compte bancaire à jour.

Si néanmoins une difficulté persistait dans vos relations bancaires, vous pouvez contacter notre Service Consommateurs - 59, Boulevard Haussmann, 75008 Paris. Enfin, en cas de litige non résolu et conformément à la charte de médiation du Groupe Crédit du Nord, vous pouvez saisir gratuitement notre Médiateur :

- en déposant une demande par voie électronique sur le site internet du Médiateur :

www.mediateur.groupe-credit-du-nord.com

- en adressant un courrier à l'adresse suivante : Le Médiateur du Groupe Crédit du Nord - Monsieur Yves Gérard - 59 Boulevard Haussmann, 75008 Paris.

- (1) Réserve aux clients relevant des articles L. 312-1 et D. 312-5 du Code Monétaire et Financier.
- (2) Pour les relevés non dématérialisés, selon les tarifs de La Poste au 01/01/2018. En France : 0,80 EUR TTC en tarif lent et 0,95 EUR TTC en tarif rapide jusqu'à 20 gr.
- (3) Si abonnement au service Internet.
- (4) Avantage Norplus : 20% de réduction. Attention la convention Norplus n'est plus commercialisée à compter du 1^{er} avril 2019.
- (5) Avantage Norplus : inclus. Attention la convention Norplus n'est plus commercialisée à compter du 1^{er} avril 2019.
- (6) Ce service n'est plus commercialisé à compter du 1^{er} avril 2019.
- (7) IBAN : International Bank Account Number. RIB : Relevé d'Identité Bancaire.
- (8) Hors livret A, LEP, PEP, Livret Jeune, PEL et CEL. Le montant total des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement par compte ne peut être supérieur à 30 EUR. Pour les PEA, PEA-PME et compte de titres financiers, les frais et commissions prélevés annuellement par compte ne peuvent être supérieurs aux frais et commissions qui auraient été prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif au sens de l'article L. 312-19 Code Monétaire et Financier.
- (9) À partir de 264,00 EUR TTC pour les non clients de l'une des Banques du Groupe Crédit du Nord.
- (10) Hors coût de connexion.
- (11) Les 6 alertes sur compte incluent les messages informant le Client de la mise à disposition de ses moyens de paiement.
- (12) Toutes les alertes transmises au Client dans le cadre de ce service sont gratuites.
- (13) Virement en euros à destination de la zone SEPA⁽⁴³⁾, sans limite de montant, en frais partagés, avec utilisation obligatoire de l'IBAN. La Suisse, Saint-Marin, Jersey, Guernesey et l'île de Man ne faisant pas partie de l'EEE⁽²⁸⁾, les virements SEPA à destination ou en provenance de ces pays sont soumis à la tarification : Virement SEPA hors EEE⁽²⁸⁾.
- (14) Dans la limite du plafond journalier standard (2 400 EUR) y compris pour les virements à destination de la Suisse et Saint-Marin. Pour tout virement d'un montant supérieur, consultez votre Conseiller.
- (15) Le virement SEPA instantané est un virement libellé en euro, permettant d'effectuer des paiements entre deux comptes tenus par des établissements financiers situés dans un même pays ou deux pays de la zone SEPA⁽⁴³⁾, disponible sans interruption 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et tous les jours de l'année. Le crédit du bénéficiaire est effectué instantanément, avec réutilisation des fonds disponibles immédiatement.
- (16) Pour tout appel concernant le suivi de vos contrats et vos réclamations, vous pouvez contacter votre agence (prix d'appel local).
- (17) Débit différé : avant dernier jour ouvré du mois, sous réserve d'acceptation par la Banque.
- (18) Hors coût de la carte et du crédit associé.
- (19) Le cryptogramme visuel dynamique correspond au numéro figurant au dos de la carte et changeant toutes les heures. Ce service est réservé aux clients titulaires d'une Carte Visa Classic, Visa Premier, Visa Infinite ou Visa Platinum.
- (20) La 1^{re} année : 50 % de réduction pour toute souscription d'une Carte Green ou Gold Card American Express.
- (21) DAB : Distributeur Automatique de Billets.
- (22) Retrait supplémentaire : 1 EUR.
- (23) Du montant de la transaction.
- (24) Conformément à l'article L. 133-26 du Code Monétaire et Financier.
- (25) 5,85 EUR TTC au 01/01/2018 pour un envoi avec remise contre signature.
- (26) Ce tarif comprend le coût remplacement de la carte en urgence à la demande du client ainsi que le coût de création d'un nouveau code et les frais d'envoi par porteur (Chronopost et/ou UPS).
- (27) Via un serveur vocal (Service 0,40 EUR/min + prix appel).
- (28) L'Espace Économique Européen (EEE) réunit au 31/12/2018 les 28 pays membres de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre (partie grecque), Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovinie, Suède) + l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège. NB : la Suisse, Saint-Marin, Jersey, Guernesey et l'île de Man font partie de la zone SEPA⁽⁴³⁾ mais ne font pas partie de l'EEE.
- (29) Pour toute opération en devise avec change, prévoir une éventuelle commission de change : consultez votre Conseiller.
- (30) Hors forfait éventuel de correspondant. Lorsque ces virements non SEPA sont faits avec le choix « tous frais à notre charge », il faut intégrer un :
 - forfait de 30,00 EUR HT sur les virements non SEPA < 100 000 EUR,
 - forfait de 0,10 % HT sur les virements non SEPA > 100 000 EUR.
- (31) Depuis le 1^{er} février 2016, le TIP (Titre Interbancaire de Paiement) peut être remplacé au choix de l'émetteur par le TIPSEPA soumis aux règles du prélèvement SEPA⁽⁴³⁾.
- (32) Prélèvements en euros débitant ou créditant des comptes ouverts dans les livres d'établissements situés dans la zone SEPA⁽⁴³⁾.
- (33) ICS : Identifiant Créancier SEPA désignant de façon unique un créancier donné.
- (34) Chèque émis sur une formule non-conforme aux normes en usage dans la profession. Sont d'usage les formules pré-barrees, non endossables et délivrées par une banque.
- (35) Euro et devise pour tous pays hors France métropolitaine et DOM-COM.
- (36) J : jour de traitement de l'opération.
- (37) Uniquement les chèques en € des banques situées en France.
- (38) Sous réserve d'acceptation par la Banque.
- (39) Les intérêts débiteurs ne seront facturés que si leur montant dépasse 8€/trimestre avec Convention Étoile Classic, 24€/trimestre avec Convention Étoile Premier, 35€/trimestre avec Convention Étoile Platinum, 50€/trimestre avec Convention Étoile Infinite.
- (40) Contrat Sécurité Bleue d'assurance collective de dommages à adhésion facultative composé de contrats d'assurance et d'assistance souscrits par Crédit du Nord, pour son compte et celui de ses filiales bancaires, auprès de Sogesser (SA au capital de 33 825 000 EUR, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 379 846 637 – Tour D2 – 17 bis, Place des Reflets - 92919 Paris La Défense 2) et Juridica (SA, au capital de 14 627 854,68 EUR - RCS 572 079 150 Versailles - 1, place Victorien Sardou - 78160 Marly-le-Roi). Entreprises régies par le code des assurances. Les événements garantis, les conditions et les exclusions figurent dans la notice d'information.
- (41) Les remboursements sont des récompenses correspondant à des sommes d'argent, que les membres du Club Étoile peuvent se voir octroyer, au titre d'achats réalisés auprès de certaines enseignes, et dont le montant est forfaitaire ou correspond à un pourcentage de leur achat (sur le montant HT ou TTC, avec ou hors frais de port selon les cas).
- (42) Dont 1,12 EUR HT/mois est soumis à la TVA pour Convention Étoile Classic, 1,29 EUR HT/mois pour Convention Étoile Premier, 1,41 EUR HT/mois pour Convention Étoile Platinum et 1,49 EUR HT/mois pour Convention Étoile Infinite et dont 0,05 EUR TTC/mois est reversé à notre partenaire CFC par inscrit au Club Étoile.
- (43) SEPA (Single Euro Payments Area) ou Espace Unique de Paiement en Euros regroupant au 31/12/2018 les 31 pays membres de l'EEE⁽²⁸⁾, la Suisse, Saint-Marin, Jersey, Guernesey et l'île de Man et Monaco.
- (44) Service opéré par Tracernet - SAS au capital social : 10 000 € - Siège social : 8, rue Paul Cézanne 93360 Neuilly-Plaisance France - RCS Bobigny B 523 547 297. AeroTAG[®] est une marque déposée par Tracernet SAS.
- (45) Service opéré par EPS - SAS au capital de 1 000 000 € - Siège social : 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG - Adresse de correspondance : 36 rue de Messines - CS 70002 - 59891 LILLE CEDEX 9 - RCS Strasbourg n° 338 780 513 - Code APE 80.20Z - N° TVA Intracommunautaire FR 92 338 780 513 - NIF Collectivité St Martin 179886 - L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité en date du 16/04/2018 sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.
- (46) Contrat souscrit auprès d'Antarius - SA au capital de EUR 314 060 000 - 402 630 826 - RCS Paris. Siège social : 59, Boulevard Haussmann - 75008 Paris. Les conditions d'adhésion au contrat et les modalités de fonctionnement des garanties, notamment les exclusions, figurent dans la Notice d'information.
- (47) Contrats d'assurance souscrits auprès de Sogesser (SA au capital de 33 825 000 EUR, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 379 846 637 – Tour D2 – 17 bis Place des Reflets - 92919 Paris La Défense 2) et d'assistance de Fragonard Assurances (prestations mises en œuvre par Mondial Assistance) et de Défense pénale et recours suite à accident d'Aviva Assurances. Contrat présenté par Crédit du Nord pour son compte et celui de ses filiales et banques associées en sa qualité de courtier d'assurance. Offre valable en France métropolitaine et soumise à des conditions d'éligibilité. Les événements garantis, les conditions et exclusions figurent au contrat.
- (48) Service opéré par Juridica - SA au capital de 14 627 854,68 € - RCS Versailles n° 572 079 150 - Entreprise régie par le Code des Assurances - TVA intracommunautaire : FR 92 572 079 150 - 1 place Victorien Sardou, 78160 Marly-le-Roi.
- (49) Tarif dégressif : 2 modules cumulés : 5 EUR/mois ; 3 modules cumulés : 7 EUR/mois.
- (50) 8 EUR TTC/an est reversé à notre partenaire Tracernet par adhérent au titre de l'offre AeroTAG (cette offre peut également être souscrite séparément auprès de Tracernet au prix de 120 EUR TTC/an) et dont 1 EUR TTC/an est reversé à Juridica par adhérent au titre de l'offre Garantie Achats Internet (cette offre peut être souscrite séparément auprès de Juridica au prix de 10 EUR TTC/an).
- (51) Dont 0,05 EUR TTC/mois est reversé à notre partenaire CFC par inscrit au Club Étoile et dont 0,017 EUR TTC/mois est reversé à notre partenaire SP8 par adhérent au titre de la Garantie Achat. La Garantie Achat peut également être souscrite séparément auprès de notre partenaire SP8 au prix de 10,00 EUR TTC/an.
- (52) Dont 1,28 EUR HT/mois est soumis à la TVA.
- (53) Dont 1,56 EUR HT/mois est soumis à la TVA.
- (54) Contenu de l'offre conforme au III de l'article R.312-4-3 du Code Monétaire et Financier.
- (55) Ces informations n'impliquent aucun engagement de crédit de la part de la Banque.
- (56) Du montant de la créance de la Banque.
- (57) Fichier des Incidents de Crédits aux Particuliers.
- (58) Au prorata temporis. Prêts soumis aux articles L.313-1 et suivants du Code de la Consommation.
- (59) Commission sur le montant de l'échéance impayée.
- (60) Prêts soumis aux articles L.312-1 et suivants du Code de la Consommation.
- (61) Du montant cautionné.
- (62) Taux de rémunération en vigueur au 01/07/2018. Ces taux peuvent être modifiés à tout moment à l'initiative des Pouvoirs Publics ou de la Banque.
- (63) Avant impôts et/ou prélèvements sociaux.
- (64) Taux correspondant au minimum réglementaire.
- (65) Ces commissions peuvent être, le cas échéant, majorées des frais inhérents aux taxes sur les transactions financières en vigueur.
- (66) Ces tarifs s'appliquent en sus des frais de courtage habituels.
- (67) Le taux est fixe quelle que soit la durée de l'avance de trésorerie. Il peut être révisé mensuellement en fonction des conditions de marchés.
- (68) Uniquement réalisable auprès de votre agence.
- (69) Des taxes sur les transactions financières s'appliquent sur certaines acquisitions d'actions ou de titres de capital assimilés de sociétés, en fonction de leur nationalité et de leur capitalisation boursière. Pour toute information complémentaire, veuillez vous rapprocher de votre Conseiller.
- (70) Uniquement réalisables en agences ou avec Étoile Direct Bourse.
- (71) Calculées sur la contre-valeur en euro de la négociation bourse.
- (72) Liste disponible sur le site « Notre offre de gestion financière » <https://www.banque-laydernier.fr/opc/home/>.
- (73) Commission plafonnée à 120,00 EUR TTC par opération.
- (74) Frais d'entrée appliqués à la valeur liquidative.
- (75) Dont 3,50% acquis au Titre.
- (76) GER : Groupement d'Épargne Retraite, tarif au 01/07/2018.
- (77) Sur la valeur de transfert.
- (78) Opérations dans la limite de 50 000 EUR. Les contrats comportant des particularités (mineurs ou majeurs sous tutelle, co-adhésions, mise en garantie...) ne sont pas éligibles aux opérations sur Internet. Liste complète des conditions et contrats éligibles disponible auprès de votre Conseiller.
- (79) 200 000 EUR pour les mandats Gestion Initiale souscrits avant le 01/05/2016.
- (80) Ce produit n'est plus commercialisé. Tarif valable pour les contrats en cours uniquement.
- (81) Adhésion réservée aux personnes âgées de 18 à 69 ans.
- (82) Adhésion réservée aux personnes âgées de 18 à 75 ans.
- (83) Tarif en fonction de l'âge et du capital garanti. Adhésion réservée aux personnes âgées de 18 à 65 ans.
- (84) Souscription réservée aux personnes âgées de 50 à 75 ans.
- (85) Tarif en fonction de l'âge à la souscription et du capital garanti. Souscription réservée aux personnes âgées de 55 à 79 ans.
- (86) Les tarifs détaillés ci-dessous sont spécifiques au traitement du dossier de succession. La tarification demeure inchangée pour toutes les autres opérations bancaires.

MODIFICATIF

Conditions et tarifs Particuliers en vigueur au 1^{er} janvier 2019

A compter d'octobre 2019, notre abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Banque en ligne - Internet devient gratuit. Par conséquent, les tableaux figurant en pages 2 et 5 de nos Conditions et tarifs sont modifiés comme suit.

EN PAGE 2

Extrait standard des tarifs*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES		En Euro
Abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) : Banque en ligne - Internet		GRATUIT Hors du coût fournisseur d'accès Internet

EN PAGE 5

Banque à distance

LA BANQUE PAR INTERNET www.banque-laydernier.fr et depuis nos applications Smartphone et tablette		En Euro
- Abonnement⁽¹⁰⁾ à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc.) - Banque en ligne Internet incluant 6 alertes compte⁽¹¹⁾ et 10 alertes bourses / mois⁽⁵⁾		GRATUIT
AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE		COMPRIS

Par ailleurs, le tableau ci-dessous annule et remplace le tableau figurant en pages 10 - 11 de nos Conditions et tarifs.

EN PAGES 10 - 11

LA CONVENTION ÉTOILE		En Euro
LES MODULES OPTIONNELS		
Cotisation TTC ^{(49)/(50)} /module		
Mensuelle		3,00 EUR
Trimestrielle		9,00 EUR
Annuelle		36,00 EUR
(Périodicité au choix du client)		

MODIFICATIF

Conditions et tarifs Particuliers en vigueur au 1^{er} janvier 2019

Enfin, le tableau ci-dessous annule et remplace le tableau figurant en page 17 de nos Conditions et tarifs.

EN PAGE 17

Épargne et placements financiers

La gestion des titres		En Euro
•	Droits de garde sur compte non géré (calculés sur la valeur du portefeuille titres au 31 / 12 de l'année précédente) - commission dégressive appliquée par tranche ⁽⁴⁾ :	
	• jusqu'à 2 300 EUR	29,90 TTC
	• de 2 301 à 38 000 EUR	0,30 % TTC
	• de 38 001 à 152 000 EUR	0,21 % TTC
	• au-delà de 152 000 EUR	0,12 % TTC
	- à laquelle s'ajoute une commission fixe par ligne	
	• titres en dépôt en France, Belgique ou Pays-Bas ⁽⁴⁾	4,02 TTC
	• titres en dépôt dans les autres pays ⁽⁴⁾	10,54 TTC
	AVANTAGE CONVENTION ÉTOILE, AVEC LE MODULE ÉPARGNE	20 % DE RÉDUCTION POUR LES PEA

Pour toute précision, nos conseillers restent à votre disposition.

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur Internet un extrait standard de tarifs.

(4) Avantage Norplus : 20% de réduction. Attention la convention Norplus n'est plus commercialisée à compter du 1^{er} avril 2019.

(5) Avantage Norplus : inclus. Attention la convention Norplus n'est plus commercialisée à compter du 1^{er} avril 2019.

(10) Hors coût de connexion.

(11) Les 6 alertes sur compte incluent les messages informant le Client de la mise à disposition de ses moyens de paiement.

(49) Tarif dégressif. 2 modules cumulés : 5 EUR / mois ; 3 modules cumulés : 7 EUR / mois.

(50) 8 EUR TTC / an est reversé à notre partenaire Tracernet par adhérent au titre de l'offre AeroTag (cette offre peut également être souscrite séparément auprès de Tracernet au prix de 120 EUR TTC / an) et dont 1 EUR TTC / an est reversé à Juridica par adhérent au titre de l'offre Garantie Achats Internet (cette offre peut être souscrite séparément auprès de Juridica au prix de 10 EUR TTC / an).

Banque Laydernier



Banque Laydernier – Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de EUR 24 788 832 – SIREN 325 520 385 – RCS Annecy – N° TVA FR87 325 520 385 – Siège Social : 10, avenue du Rhône – 74997 Annecy Cedex 09 – Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 023 972. – Octobre 2019 – MO – AN.